

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 11/05/2026

Date de la convocation :
05/05/2026
Date d'affichage :
05/05/2026

L'an 2026 et le 11 mai à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle des fêtes d'Eschbach sous la présidence de Marc BASTIAN, délégué titulaire.

Nombres de membres :
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 34

Elus présents :
Titulaires : Marc BASTIAN

MMES Peggy BALL, Nathalie CHANOIR, Lysiane DUDT, Marie-Claude FISLER, Monique MEYER, Nathalie SCHALL, Christelle SCHMITT, Céline STURM
MM Freddy CUNTZ, Laurent DEUTSCH, Philippe DUCROS, Marc FLORIAN, Alain FUCHS, Nicolas GUTHMULLER, Pierre HERRMANN, Patrick HOFFMANN, Roger ISEL, Cédric LEMAITRE, Edouard LIEBER, Guillaume PETER, Dominique PFEIFFER-RINIE, Sylvain ROYAL Manuel SCHERRER, André SCHMITT, Stéphane SPEYSER, Christian TRAUTMANN, Hervé TRITSCHBERGER, Serge ZEIDLER.

Suppléants avec délégation vote :
MM Manuel KOEHL représente Jean-Yves JUNG, Jean-Charles ROS représente Dominique FERBACH,

Suppléants sans délégation vote :
MMES Anne HOLTZMANN, Marie-Agnès MEYER,
MM Christophe AMRHEIN, Ludovic JOTZ, Jacques ROCCHI, Marc SCHAEFFER, Valentin WOLFF.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :
MME Anaïs NAGEL donne procuration à Cédric LEMAITRE,
MM. Dominique FERBACH est représenté par Jean-Charles ROS, Jean-Yves JUNG est représenté par Manuel KOEHL, Jean-Pierre MICHEL donne procuration à Nicolas GUTHMULLER, Dominique SCHNEIDER donne procuration à Sylvain ROYAL.

Elus suppléants excusés :
M. Jacky KELLER,

Elus absents :
Titulaires :
MM Jean-Louis KLIPFEL, Christophe SCHERTZ,
Suppléants :
MMES Angélique PFEIFFER, Sabrina WINCKEL
MM Olivier STUDER, David TREIBER

Secrétaire de séance : Mme Lysiane DUDT

Réf : 037.2026
Vote : A l'unanimité
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

037.2026 : Représentation de la communauté de communes : élections et désignations aux organismes extérieurs et partenaires : commissions locales du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) Alsace-Moselle

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2026 et la composition du conseil communautaire précédemment installé, impliquant une nouvelle désignation de l'établissement aux organismes extérieurs pour le mandat 2026-2032,

Vu le procès-verbal d'élection du président et des vice-présidents en date du 20.04.2026,

Considérant les adhésions de la communauté de communes à différents organismes extérieurs,

Vu les statuts des différents organismes auxquels la communauté de communes adhère,

Vu les dispositions relatives à la désignation des élus représentant la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Entendu l'exposé du président M. Marc BASTIAN,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De noter qu'il y a lieu de nommer un représentant par commune aux commissions locales du SDEA, sur proposition des communes membres,**
- **De procéder à la fixation des représentants de l'intercommunalité aux commissions locales eau, assainissement et grand cycle de l'eau (GEMAPI), comme suit :**

Biblisheim	Laurent DEUTSCH
Dieffenbach-les-Woerth	Jacky KELLER
Durrenbach	Edouard LIEBER
Eschbach	Hervé TRITSCHBERGER
Forstheim	Rémy OSTER
Froeschwiller	Olivier STUDER
Goersdorf-Mitschdorf	Freddy CUNTZ
Gunstett	Monique MEYER
Hegeney	Roger ISEL
Kutzenhausen	Marc FLORIAN
Lampertsloch	Sébastien RUCH
Langensoultzbach	Philippe DUCROS
Laubach	Jean-Louis KLIPFEL
Lembach-Mattstall	Christian TRAUTMANN
Lobsann	Manuel KOEHL
Merkwiller-Pechelbronn	Dominique SCHNEIDER
Morsbronn-les-Bains	Marc SCHAEFER
Niedersteinbach	Christophe SCHERTZ

Oberdorf-Spachbach	Jean-Charles ROS
Obersteinbach	Jean-Philippe STEINER
Preuschdorf	Sarah FISCHBBACH
Walbourg-Hinterfeld	Anabella LEWON
Wingen	Jean-Georges WALTHER
Woerth	Nicolas GUTHMULLER

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/05/2026

*Délibération exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le secrétaire de séance,
Mme Lysiane DUDT

Le président,
Marc BASTIAN